

Aéroport de Neuville : début des travaux de construction

Neuville – Le 14 novembre 2011

Les travaux de construction de l'aéroport de Neuville ont maintenant débuté. Après une première étape de drainage et d'excavation, on disposera les matériaux de fondation de la piste qui seront ensuite nivelés et compactés pour recevoir un revêtement d'asphalte dès les premiers jours du printemps 2012. La piste ainsi constituée, qui remplacera la piste de gazon actuellement en place, aura une longueur de 3 000 pieds et une largeur de 50 pieds.

Précisons que le site de l'aéroport se trouve immédiatement au sud de l'autoroute 40 et à l'est de la sortie 285 qui dessert la route Gravel. Il s'agit d'une bande de terrain qui suit un axe parallèle à l'autoroute 40, à environ 200 mètres de son emprise.

Orienté vers l'aviation de loisir, le projet a été initié par un petit groupe de pilotes qui sont tous propriétaires d'aéronefs monomoteurs. L'aéroport sera également accessible aux autres pilotes de la région et aux aéronefs de passage.

Selon M. Martin Mercier, président de la société créée pour exploiter l'aéroport, cette nouvelle infrastructure simplifiera considérablement les activités aéroportuaires de la région de Québec. « L'Aéroport international Jean-Lesage de Québec connaît actuellement une forte croissance et a de moins en moins d'espace à offrir à l'aviation de loisir, explique-t-il. La cohabitation des petits avions et des grands avions de lignes est également problématique en termes de contrôle aérien. » À une quinzaine de kilomètres seulement à l'ouest de l'aéroport international, le nouvel aéroport sera situé immédiatement à l'extérieur de sa zone de contrôle, ce qui simplifiera la vie à tous les pilotes.

Selon Raymond Carpentier, également associé dans le projet, le nouvel aéroport constitue aussi, malgré ses dimensions modestes, un apport positif pour la région de Portneuf. Et ce, aussi bien sur le plan récréatif que touristique et économique. Les coûts de réalisation de l'aéroport totalisent environ deux millions de dollars, dont un million pour la première phase.

Rappelons d'autre part que les exploitants de l'aéroport et les autorités municipales de Neuville ont conclu un protocole d'entente visant à minimiser les inconvénients possibles des activités aéroportuaires sur la population locale. Ce protocole prévoit d'abord que les mouvements d'avions se feront essentiellement au-dessus de l'axe de l'autoroute 40 et au nord de celui-ci, de façon à ce qu'aucun appareil ne survole l'agglomération urbaine de Neuville. Il définit également les différentes procédures de vol ainsi que les heures d'activité de l'aéroport. Ce protocole prévoit finalement la formation d'un comité de liaison exploitants-municipalité-citoyens qui verra à assurer une insertion harmonieuse des activités de l'aéroport dans son milieu d'accueil en gardant les citoyens constamment informés et en leur permettant de faire valoir leurs préoccupations auprès des exploitants et de la municipalité.

(30)

Pour information :

Martin Mercier
418.571.0624

Raymond Carpentier
418 873-2000, poste 103